ETATS FINANCIERS ANNUELS

IFRS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020



SERVAIR ABIDJAN

a gategroup member

SERVAIR ABIDJAN SA

GATE GROUP MEMBER

ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIÈRES

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE 5

II - ETAT DE RESULTAT GLOBAL 6

III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 7

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8

V - NOTES EXPLICATIVES ANNEXEES AUX ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2020 9

NOTE 1 : DÉCLARATION DE CONFORMITÉ 9

NOTE 2 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 9

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES 10

1. Comptabilisation des produits des activités ordinaires 10

2. Les immobilisations incorporelles 10

3. Droit d'usage des immobilisations louées 11

4. Les immobilisations corporelles 12

5. Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles y compris droit d'usage 12

6. Cout d'emprunt 13

7. Instruments financiers hors créances clients 13

8. Stocks 14

9. Créances clients 14

10. Trésorerie et équivalent de trésorerie 14

11. Operations en devises 15

12. Provisions 15

13. Avantage du personnel 15

14. Provision pour retraite et engagements assimilés 16

15. Juste valeur 16

16. Imposition 18

17. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux 19

18. Recours aux jugements et à des estimations 19

19. Adoption des normes nouvelles et révisées 20

TABLE DES MATIÈRES

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 21
NOTE 5 : DROIT D'USAGE DES IMMOBILISATIONS 21
NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES 22
NOTE 7 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS 22
NOTE 8 : IMPOTS DIFFERES 23
NOTE 9 : LES STOCKS 23
NOTE 10 : CREANCES CLIENTS 24
NOTE 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 24
NOTE 12 : CAPITAL 24
NOTE 13 : RESULTAT ET RESERVES 24
NOTE 14 : LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES 25
NOTE 15 : PROVISIONS 25
NOTE 16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES 26
NOTE 17 : CREDITEURS ET DTTES DIVERSES 26
NOTE 18 : CHIFFRE D'AFFAIRES 27
NOTE 19 : ACHATS CONSOMMES 28
NOTE 19 : ACHATS CONSOMMES 28
NOTE 20 : CHARGES EXTERNES 28
NOTE 21 : CHARGES DU PERSONNEL 29
NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS 29
NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS 29
NOTE 24 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE 30
NOTE 25 : GESTION DE RISQUES 30
NOTE 26 : PARTIES LIEES 31
NOTE 27 : PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS 33

I- ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Etat de le situation financière

Actif (en millions de FCFA)	Note	31-déc 2020	31-déc 2019
Immobilisations incorporelles	4	0	0
Droits d'usage des immobilisations louées	5	628	797
Immobilisations corporelles	6	1 366	1 656
Actifs financiers non courants	7	110	111
Impôts différés actifs	8	677	429
Total de l'actif non courent		**2 781**	**2 993**
Stocks	9	347	698
Créances clients	10	1 306	1 723
Autres débiteurs	25	395	414
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2 668	3 008
Actifs destinés à être cédés ou échangés			
Total de l'actif courant		**4 716**	**5 843**
Total de l'actif		**7 497**	**8 836**

Passif et capitaux propres (en millions de FCFA)		31-déc 2020	31-déc 2019
Capital social	12	1 364	1 364
Primes d'émission et de fusion			
Ecart de réévaluation	13	58	91
Réserves consolidés	13	3 002	1 618
Résultat de l'exercice	13	-740	1 384
Total capitaux propres		**3 684**	**4 457**
Impôts différés passifs	8	49	49
Emprunts et dettes financières non courants	14	52	16
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	14	533	684
Engagement envers le personnel	15	363	455
Provisions	15	46	46
Total des passifs non courants		**1 043**	**1 250**
Emprunts et dettes financières courants	14		11
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	14	164	168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	2 176	1 997
Autres créditeurs et dettes diverses	17	430	953
Autres passifs financiers courants			
Passifs destinés à être cédés ou échangés			
Total des passifs courents		**2 770**	**3 129**
Total du passif at des capitaux propres		**7 497**	**8 836**

II- COMPTE DE RESULTATGLOBAL

Etat du résultat global

(en millions FCFA)	Note	31-déc 2020	31-déc 2019
Chiffre d'affaires	**18**	**5 708**	**12 196**
Produits des ventes		**5 708**	**12 196**
Achats consommés	19	(2 187)	(4 444)
Charges externes	20	(1 195)	(1 894)
Charges de personnel	21	(2 523)	(2 932)
Impôts et taxes	8	(400)	(462)
Dotations aux amortissements et dépréciations	22	(511)	(539)
Dotations aux provisions nettes	23	83	519
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	23	0	0
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	23	0	(594)
Autres produits d'exploitation	18	82	212
Autres charges d'exploitation		(204)	(298)
Résultat opérationnel courant		**-1 147**	**1 764**
Autres produits et charges opérationnels		171	298
Résultat opérationnel		**-976**	**2 062**
Coût de l'endettement financier brut	14	(63)	(90)
Revenus des équivalents de trésorerie	11	80	38
Autres produits et charges financiers	14	1	2
Résultat financier		**18**	**(50)**
Résultat avant impôt		**-958**	**2 012**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Charge d'impôt sur le résultat	8	218	(628)
Résultat net de l'ensemble	**13**	**-740**	**1 384**
Nombre total des actions		10 912 000	10 912 000
Résultat nat par action (de base at dilué)	**13**	**-68**	**127**
Eléments recyclables en résultat	*13*	*0*	*0*
Eléments non recyclables en résultat	*13*		
(Pertes) / gains actuariels	13		
Impôts différés sur les écarts actuariels	13		
Autras éléments du résultat global nats d'impôts		**0**	**0**
Résultat global	**13**	**-740**	**1 384**

III- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des Flux de trésorerie

(en millions de FCFA)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net corrigé	**-602**	**1 334**
Dotation aux amortissements (y compris l'amortissement du droit d'utilisation)	358	386
Provisions nettes pour risques et charges	(82)	68
Impôts & Impôts différés	(219)	364
Eléments calculés	***57***	***818***
Valeur d'origine des éléments cédés	0	57
Amortissements des éléments cédés	0	0
Prix de cession	(3)	(64)
Plus et moins-values de cession	***(3)***	***(7)***
Variation du besoin en fonds de roulement	**397**	**918**
Variation nettes des stocks	351	2
Variation nette des créances clients et débiteurs divers	530	1 018
Variation nette des fournisseurs et créditeurs divers (y compris intérêts courus)	(484)	(102)
Trésorerie générée par les activités d'exploitation (a)	**-151**	**3 063**
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(39)	(71)
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles	3	64
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(37)	(71)
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	39	51
Trésorerie générée par les activités d'investissement (b)	**(34)**	**(27)**
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Autres passifs	0	0
Encaissements liés aux emprunts	35	10
Décaissements liés aux emprunts (y compris contrat de location financement)	(189)	(242)
Dividendes versés	0	(2 000)
Trésorerie générée par les activités de financement (c)	**(154)**	**(2 232)**
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (e) = (a) + (b) + (c)	**(339)**	**804**
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture (d)	**3 007**	**2 203**
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture (e) +(d)	**2 668**	**3 007**

IV- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres				
	Capital social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat	**Total**
Solde au 1er janvier 2018	**1 364**		**185**	**3 332**	**4 881**
Résultat net 2018				287	
Autres éléments du résultat global				0	
Résultat global				*287*	
Distribution de dividendes					
Autres éléments					
Solde au 31 décembre 2018	**1 364**	**0**	**185**	**3 619**	**5 169**
Résultat net 2019			-94	-617	
Autres éléments du résultat global				0	
Résultat global			*-94*	*-617*	
Distribution de dividendes					
Autres éléments					
Solde au 31 décembre 2019	**1 364**	**0**	**91**	**3 002**	**4 457**
Résultat net 2020			-33	-740	
Autres éléments du résultat global				0	
Résultat global			*-33*	*-740*	
Distribution de dividendes					
Autres éléments					
Solde au 31 décembre 2020	**1 364**	**0**	**58**	**2 262**	**3 684**

V- NOTES EXPLICATIVES ANNEXEES AUX ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2020

Les états financiers couvrent une période de 12 mois allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 et sont présentés en **millions de franc CFA** (sauf mention contraire). Ces états financiers sont présentés en comparaison avec l'exercice comptable 2019. Ces comptes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mai 2021.

NOTE 1 : DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

L'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017 fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à la bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes comptables internationales IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. **En application de cette disposition SERVAIR ABIDJAN établit et présente ses états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 et déclare que ceux-ci sont conformes aux normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'IASB.**

Un jeu complet d'états financiers selon l'IAS 1 comprend :

(a) un état de la situation financière à la fin de la période ;

(b) un compte de résultat global de la période ;

(c) un état des variations des capitaux propres de la période ;

(d) un tableau des flux de trésorerie de la période ;

(e) des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives;

(f) un état de la situation financière au début de la période précédente lorsque l'entité applique une méthode comptable de façon rétrospective ou effectue un retraitement rétrospectif d'éléments de ses états financiers, ou lorsqu'elle procède à un reclassement d'éléments dans ses états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

1. Présentation de l'activité

SERVAIR ABIDJAN, 07 BP 08 ABIDJAN 07 Compte contribuable 6900950P, est une société anonyme spécialisée principalement dans l'avitaillement aérien à partir de l'aéroport international Felix Houphouët Boigny d'ABIDJAN où est domicilié son siège. Son capital de 1 634 000 000 FCFA est détenu à hauteur de 80% par SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA) et de 20% par les investisseurs de la sous-région. Membre du groupe GATE qui contrôle depuis 2018 SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA), SERVAIR ABIDJAN traite la quasi-totalité des services catering au départ de la plateforme aéroportuaire d'ABIDJAN. Son chiffre d'affaires se divise en chiffre d'affaires aérien et chiffre d'affaire hors aérien. Ces chiffres d'affaires ne sont cependant pas issus de secteurs opérationnels distincts.

2. Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société. Cependant il est important de relever ce qui suit : les négociations sur la convention de délégation de service public (DSP) avec l'Etat de Côte d'Ivoire entamées les années antérieures se poursuivent. Il a été demandé à SERVAIR ABIDJAN de présenter dans le cadre de ces négociations un nouveau plan d'affaire et d'investissement. Ce plan d'affaire et d'investissement présenté à l'administration publique traduit une avancée notable dans la négociation. La direction estime par conséquent que cette situation bien que constitutive de menace à la poursuite de l'activité aérienne ne remet pas en cause la continuité d'exploitions de l'entreprise.

Par ailleurs en dehors de ce point décrit ci-haut, la direction n'a connaissance d'aucun évènement ou changement dans l'environnement économique et juridique ou de toute autre nature susceptible de compromettre la continuité d'exploitation.

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

1. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

L'activité de SERVAIR ABIDJAN et ses contrats ont été analysés au regard de l'IFRS 15 et des interprétations pertinentes. Cette norme requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de la rémunération que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert des services au client. Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus. Les contreparties payables au client sous forme de remise, de prime à la signature viennent en déduction des produits des activités ordinaires.

Les actifs transférés par les clients à l'entité dans le cadre de ses activités de gestion de cantine ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans la mesure où l'entité n'a pas de contrôle sur ces actifs. Le chiffre d'affaires inclut les redevances aéroportuaires dues par la Société dans le cadre de son activité d'avitaillement aérien.

2. les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces immobilisations entrent initialement en comptabilité par le coût d'acquisition. Ultérieurement SERVAIR ABIDJAN adopte le modèle de coût pour les évaluer. Ainsi après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont linéairement amorties sur leur durée d'utilité dès qu'elles sont prêtes à être utilisées. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue pour la détermination du montant

amortissable. Elles sont composées de logiciels de gestion ayant une durée de vie finie et une valeur d'acquisition globale de 70 millions de FCFA.

3. Droit d'usage des immobilisations louées

À la date de passation d'un contrat la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, l'entité apprécie si ce contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique prescrit par la norme IFRS 16 sous la forme :

• D'une obligation locative au passif égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

Les loyers versés sont comptabilisés comme des remboursements de dette locative décomposée en principal et en charge d'intérêt. Le montant de l'obligation locative au passif est dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'emprunt marginal utilisé comme taux d'actualisation. Le taux utilisé est le dernier taux auquel SERVAIR ABIDJAN s'est refinancé soit 7,967% l'an.

• D'un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle du contrat de location après prise en compte d'une éventuelle période de renouvellement. Cette durée correspond à la durée contractuelle non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, ainsi que les options de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La valeur de ces actifs correspond aux engagements de loyers futurs actualisés sur la durée ferme du contrat, ajustés des paiements effectués d'avance, de franchises de loyer, de coûts directs initiaux et de coûts de remise en état. Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers et des véhicules. L'entité a retenu d'exclure les contrats d'une durée inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

4. Les immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Ultérieurement les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Désignation	Durée
Constructions et agencements	10 à 20
Matériels d'exploitation	5 à 10
Matériels de transport et auto	5 à 10
Matériels de bureau	3 à 5
Matériels informatique	2 à 3

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

5. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles y compris droits d'utilisation.

À chaque date de clôture, la société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants de ceux qui sont générés par d'autres actifs, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète

l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative et dans la mesure où la perte de valeur est supérieure à l'écart de réévaluation positif correspondant, l'excédent la perte de valeur est comptabilisé en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou cette unité génératrice de trésorerie au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net si elle élimine la perte de valeur qui a été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents. Toute hausse en sus de ce montant est traitée comme réévaluation positive.

6. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

7. Instruments financiers hors créances clients

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Subséquemment, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qu'ils fassent partie ou non d'une relation de couverture, continuent à être évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La société a effectué les classements suivants :

- Les débiteurs sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.

- Les autres actifs (y compris les titres de participations) qui répondent à la définition d'un actif financier sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.

- Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les autres passifs et les dettes à long terme sont classés au coût amorti et sont évalués au coût amorti.

8. Stocks

SERVAIR ABIDJAN adopte pour la comptabilisation de ses stocks la méthode de l'inventaire permanent qui consiste à passer directement sur les comptes du stock tous les mouvements ou variations du stock. Les entrées des stocks en comptabilité se font au coût d'acquisition. Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré (CMP) calculé après chaque entrée et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts devant être engagés pour la commercialisation, la vente et la distribution.

9. Créances clients

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 2 mois. Aucun intérêt n'est facturé sur les créances clients impayées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une perte de valeur est enregistrée lorsqu'il est probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte ; les deux méthodes d'évaluation des pertes de valeur utilisées sont les suivantes :

- les dépréciations évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques ; cette méthode est utilisée pour l'analyse des créances des clients réguliers.
- les dépréciations évaluées en tenant compte du risque de crédit des clients passagers ou irréguliers.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours

bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan.

11. Opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en Franc CFA au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en Franc CFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

12. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évalué de façon fiable.

13. Avantage du Personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés de la Société bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages, autres que les indemnités de fin de contrat, payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ainsi que les compléments de retraite;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

14. Provisions pour retraites et engagements assimilés

La provision pour retraites repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lequel la société opère (taux d'actualisation, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou à la suite de changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

15. Juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux hiérarchiques, décrits ci-dessous, aux fins de présentation. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Chacun des niveaux reflète les données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et passifs :

- Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

31-déc-19
(en millions de FCFA)

Actif	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers non courants	111	-	-	**111**
Créances clients	1 723	-	-	**1 723**
Autres débiteurs	414	-	-	**414**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	3 008	**3 008**
Passif				
Emprunts et dettes financières	27	-	-	**27**
Emprunts liés aux droits d'utilisation	852	-	-	**852**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 997	-	-	**1 997**
Autres créditeurs et dettes diverses	953	-	-	**953**
Autres passifs financiers courants		-	-	**0**

31-déc-20
(en millions de FCFA)

Actif	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers non courants	110	-	-	**110**
Créances clients	1 306	-	-	**1 306**
Autres débiteurs	395	-	-	**395**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	2 668	**2668**
Passif				
Emprunts et dettes financières	52	-	-	**52**
Emprunts liés aux droits d'utilisation	697	-	-	**697**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2176	-	-	**2176**
Autres créditeurs et dettes diverses	430	-	-	**430**

16. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la société est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est l'impôt que l'entité s'attend à payer ou à récupérer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et comptabilisé suivant la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

17. Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation exige que la société :

- détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé:
  - dans l'affirmative, la société doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé,
  - dans la négative, la société doit refléter l'effet de l'incertitude en déterminant sa position fiscale comptable suivant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue.

Les impacts de la norme sur les états financiers annuels de la société sont non significatifs.

18. Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- l'analyse des contrats afin d'identifier s'ils contiennent un contrat de location ;
- le classement des contrats de location.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clôturant au 31 décembre 2020 sont données dans les notes suivantes :

- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- L'évaluation des dépréciations sur stocks et sur créances clients ;
- l'évaluation des impôts différés actifs ;
- La comptabilisation et calcul des provisions et passifs éventuels : les principales hypothèses Concernent la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressources.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

19. Adoption des normes nouvelles et révisées

À la date d'autorisation de la publication des présents états financiers, la société n'avait pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

• IFRS 17	Contrats d'assurance
• IFRS 10 et IAS 28 (modifications)	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
• Modifications d'IFRS 3	Définition d'une entreprise
• Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8	Définition du terme « significatif »
• Cadre conceptuel	Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers de la Société pour les exercices futurs, sauf en ce qui concerne les normes suivantes :

Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 Définition du terme « significatif »

Les modifications visent à faciliter la compréhension de la définition du terme « significatif » dans la norme IAS 1 et ne sont pas destinées à changer le concept sous-jacent d'importance relative dans les normes IFRS. Le concept d'«obscurcissement » des informations significatives par la communication d'informations non significatives a été inclus dans la nouvelle définition.

Le seuil de signification qui influence les utilisateurs a été modifié, passant de « peut influencer » à « on peut raisonnablement s'attendre à ce que [...] influence ».La définition du terme « significatif » dans IAS 8 a été remplacée par un renvoi à la définition du terme « significatif » d'IAS 1. En outre, l'IASB a modifié le Cadre conceptuel de l'information financière (le « Cadre conceptuel » et d'autres normes qui contiennent une définition du terme « significatif » ou qui renvoient au terme « significatif » afin d'assurer l'uniformité.

Les modifications doivent être appliquées prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est permise.

Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

En plus du Cadre conceptuel révisé, entré en vigueur à sa publication le 29 mars 2018, l'IASB a également publié le document Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS, qui renferme des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32.

Toutefois, ces modifications ne mettent pas toutes à jour les références au Cadre et les extraits de celui-ci dans ces prises de position pour qu'ils fassent référence au Cadre révisé. Certaines prises de position sont uniquement mises à jour pour indiquer la version du Cadre qu'elles mentionnent (le Cadre de l'IASC adopté par l'IASB en 2001, le Cadre de l'IASB de 2010 ou le nouveau Cadre révisé de 2018) ou pour indiquer que les définitions dans la norme n'ont pas été mises à jour pour refléter les nouvelles définitions élaborées dans le Cadre conceptuel révisé.

Les modifications, lorsque les normes ont bel et bien été modifiées, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est permise.

NOTE 4 : LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont totalement amorties et sont sans valeur résiduelle. Elles sont composées de logiciels de gestion ayant une valeur d'acquisition globale de **70 millions de FCFA**.

NOTE 5 : DROIT D'USAGE DES IMMOBILISATIONS LOUEES.

Les droits d'usage sont composés de droit d'usage sur des matériels automobiles acquis en crédit-bail et de droit d'usage sur la location de terrain auprès d'AERIA gestionnaire de la plateforme aéroportuaire. Ces actifs évalués à la date clôture au coût amorti se présentent comme ce qui suit :

Désignation	Durée d'emortissement	VCN 31/12/2020	VCN 31/12/2019
Droit d'usage matériel automobile	3	15	31
Droit d'usage terrain AERIA	7	613	766
Total		**628**	**797**

L'entité traite les contrats de location des maisons d'habitation du personnel comme des contrats dont la durée n'excède pas 12. Ces maisons louées pour une durée d'un an sont occupées par le personnel expatriées mis à disposition par le siège. SERVAIR ABIDJAN n'a pas le contrôle de la durée du séjour de ces expatriés que le siège peut rappeler à tout moment. De plus ces expatriés ont la possibilité de changer de lieu d'habitation et donc d'initier la rupture du contrat de bail quand ils le souhaitent. Ainsi malgré la clause de tacite reconduction, l'entité ne dispose pas d'indice valable pouvant fonder une assurance raisonnable quant au renouvellement des différents contrats. Les charges locatives comptabilisées au titre de ces contrats s'élève à **71 millions de FCFA** en 2020 et **76 millions de FCFA** en 2019.

NOTE 6 : LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2020		31/12/2019	
	Veleur brute	cumul emort	Veleur brute	cumul emort
Construction et agencements	3 829	3 078	3 823	2 921
Matériels d'exploitation	1 526	1 094	1 481	983
Matériels de transport	408	319	436	319
Matériels de bureau	182	136	182	116
Matériels informatique	166	127	166	110
TOTAL	**6 111**	**4 754**	**6 138**	**4 321**

NOTE 7 : LES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants se décomposent comme ce qui suit :

Désignation	valeur comptable nette	
	2020	2019
Titre de participation	0	0
Prêts au personnel	74	68
Dépôts et cautionnements	30	36
Bon du trésor	8	8
TOTAL	112	111

SERVAIR ABIDJAN
a gategroup member

L'entité détient 1,016 milliards FCFA de titre de participation sur la société AIR AFRIQUE en liquidation. Ces titres sont totalement provisionnés.

NOTE 8 : LES IMPOTS DIFFERES.

Les impôts différés proviennent des différences temporaires c'est-à-dire la différence à un moment donné entre la base fiscale et la valeur comptable d'un élément. Les différences imposables génèrent un passif d'impôt différé et les différences déductibles engendrent des actifs d'impôts différés.

Les différences prises en compte pour la détermination d'impôts différés sont celles dont la comptabilisation a un impact sur les résultats fiscaux futurs. Les passifs et actifs d'impôts différés proviennent des éléments suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Reclassement ajustement PIDR	-49	-49
Provision conge	31	28
Provision médaille	11	12
Provision retraite	91	114
Provision sur titres	254	254
provision sur stock	4	3
provision sur créance client	20	18
Résultat déficitaire	276	
total	**638**	**380**

NOTE 9 : LES STOCKS.

	31/12/2020	31/12/2019
STOCKS DE NOURRITURE ET DE BOISSONS	170	403
PRODUITS D'ACCUEIL	117	131
STOCKS EN ROUTE	16	114
AUTRES STOCKS	43	50
TOTAL	**346**	**698**

Les variations de stocks sont de **306 millions de FCFA** pour 2020 et de **0,46 million de FCFA** pour 2019.

NOTE 10 : LES CREANCES CLIENTS

	2020	2019
CREANCES CLIENTS	1 306	1722
CREANCES DOUTEUSES	79	71

NOTE 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le détail de la trésorerie se présente comme ce qui suit :

	2020	2019
Banque.....	578	1 434
Caisse	5	10
Equivalents de trésorerie	2 084	1 564
Total	**2 667**	**3 008**

La baisse de la trésorerie est consécutive à la baisse générale de notre activité due à la crise sanitaire de la covid-19.

NOTE 12 : LE CAPITAL SOCIAL

Le capital est **1 364 millions de FCFA** détenu comme suit :

SERVAIR INVESTISSELMENT AEROPORTUAIRE	80%
DIVERS INVESTISSEURS UEMOA	20%

NOTE 13 : LE RESULTAT ET LES RESERVES

	2020	2019
Ecart de réévaluation	58	91
Réserve légale	273	273
Autres Réserves	2 729	1 345
Résultat de l'exercice	- 740	1384

La réserve légale cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint **20%** du capital social.

Le résultat par action est de **127 FCFA** en 2019 et de **-68 FCFA** en 2020 avec un nombre d'actions en circulation de 10 912 000 sur les deux exercices.

NOTE 14 : LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Dette de droit d'utilisation

SERVAIR ABIDJAN a contracté des crédits baux pour l'acquisition de véhicules de type particulier. Conformément à l'IFRS 16 l'entité doit comptabiliser une dette de location au passif et un droit d'utilisation en actif. SERVAIR ABIDJAN a signé un contrat d'occupation temporaire de l'espace public aéroportuaire avec AERIA le gestionnaire de l'aéroport. Par ce contrat AERIA autorise SERVAIR ABIDJAN à occuper temporairement des espaces délimités en vue d'exercer ses activités. Le preneur doit comptabiliser un actif (immobilisation) au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. Cette dette initialement évaluée par la méthode d'actualisation des loyers futurs est évalué au cout amorti.

	31/12/2020	31/12/2019
Dette de droit d'utilisation	697	851
Dette à court terme	164	154
Dette à long terme	533	697
Charge d'intérêt	61	74

NOTE 15 : LES PROVISIONS.

1- Provisions pour médaille de travail

SERVAIR ABIDJAN prévoit organiser chaque cinq ans une cérémonie de décoration de son personnel au coût de **50 millions FCFA** provisionné à hauteur de **10 millions** par an depuis 2015 ; la cérémonie étant prévu au plutôt fin 2019. A l'analyse des éléments constitutifs de ce coût il ressort que seules la prime de décoration et la médaille qui s'élèvent à **46 millions FCFA** à l'échéance constituent une obligation pour l'entité exclusion faite des autres frais affectés à la partie festive de la cérémonie. L'évaluation de cette obligation qui constitue un avantage à long terme du personnel par l'actualisation au taux marginal de **7, 967%** donne les valeurs suivantes :

	Valeur actualisée
01/01/2018	39
31/12/2018	43
31/12/2019	46
31/12/2020	46

2- Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les indemnités de fin de carrière ou indemnités de départ à la retraite constituent au sens de l'IAS 19 des avantages à long terme au personnel. Cette norme recommande de valoriser ces avantages par la méthode actuarielle. Une évaluation actuarielle est intervenue au 31/12/2019 et donne une valeur des provisions de fin de carrière à **455 millions de FCA.** Au 31/12/2020 la dette amortie est de **363 millions de FCFA.** L'entité a décidé de faire l'évaluation actuarielle avec une régularité de 2ans.

NOTE 16 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseur compte collectif	-745	-305
Fournisseur FNP	-226	-447
Fournisseur FNP redevance aéroportuaire	-1 479	-1 275
Fournisseur avance	257	13
Fournisseur emballage à rendre	17	17
TOTAL	-2 176	-1 999

NOTE 17 : AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES.

Les autres créditeurs et dettes diverses sont composés de **dettes sociales**, de **dettes fiscales**, de **dettes envers le personnel**.

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales	43	41
Dettes fiscales	259	684
Dettes personnel	213	182
Provision dette fiscales et sociales	45	20
Divers créditeurs	-130	26
TOTAL	**430**	**953**

NOTE 18: LE CHIFFRE D'AFFAIRES.

Le chiffre d'affaires pour les exercices 2020 et 2019 se présente comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Libellés	Année 2020	Année 2019	Variation en %
Ventes de marchandises dans l'Etat partie			0,00%
TOTAL : VENTES DE MARCHANDISES	0	0	0,00%
Ventes de travaux et services dans les autres Etats parties de la Région (2)	5 346	11 209	-52,31%
Ventes de travaux et services hors Région (2)	269	616	-56,26%
TOTAL : VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS	5 615	11 825	-52,51%
Produits accessoires	93	371	-74,99%
TOTAL : CHIFFRE D'AFFAIRES	5 708	12 196	-53,20%
Production immobilisée	0	0	0,00%
Subventions d'exploitation	0	0	0,00%
Autres produits (1)	96	803	-88,10%
TOTAL : AUTRES PRODUITS	96	803	-88,10%
TOTAL	5 803	12 999	-55,35%

Les produits accessoires représentent essentiellement les refacturation des charges à SIAR RESTAURATION RAPIDE dans le cadre de la convention de prestation de service conclue avec la dite société. Les autres produits incluent les reprises de provisions et les refacturations de charges autres que celles citée ci-dessus. Les autres produits incluent les reprises de provisions et les refacturations de charges autres que celles citée ci-dessus.

La chute du chiffre d'affaire entre 2020 et 2019 est liée à la crise sanitaire de la covid-19. La composition du chiffre d'affaires par activité est le suivant :

	2020	2019
Chiffre d'affaires aérien	3 587	8 044
Chiffre d'affaires hors aérien	2 033	3 987
Chiffre d'affaires intragroupe	88	367
Total	**5 708**	**12 196**

NOTE 19: LES ACHATS COMSOMMES.

	2020	2019
Achats stockés	1 617	4 061
Variation de stocks	306	-
Achats non stockés	237	373
	2 160	4 434

Les achats stockés sont composés des achats de matières premières de nourriture et de boisson et des achats de produits d'accueil, de fourniture de bureau, de petits matériels techniques. Les achats non stockés sont des achats d'énergie (eau, électricité, gaz), de petits matériels de cuisine, d'uniformes de travail.

NOTE 20 : LES CHARGES EXTERNES.

	2020	2019
Transport, déplacements et missions	57	128
blanchisserie	11	23
nettoyage et désinsectisation	51	89
sécurité et gardiennage	17	24
location	86	110
entretiens et réparations	77	144
assurance	56	74
analyse médicale	8	21
documentation, insertion et publicité	11	25
téléphone	112	94
frais bancaires	45	92
honoraire et redevance	637	989
formation	13	52
frais de mission	14	28
	1 195	1 694

NOTE 21 : LES CHARGES DU PERSONNEL.

	2020	2019
Salaire et sursalaire	1 103	1 502
Prime et gratification	297	335
Congé payé	151	177
Indemnités	426	279
Retraite	142	68
Charge sociales	236	335
Personnel extra	12	37
Médecine du travail	12	28
Versement œuvre sociale	144	171
TOTAL	2 523	**2 932**

NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET DEPRECIATIONS.

Les biens sont linéairement amortis suivant les durées et bases amortissables expliquées à la NOTE 3.

	Dotation 2020	Dotation 2019
DOTATION AUX AMORT DROIT D'UTILISATION	153	153
DOT.AMORT.LOGICIELS	0	2
DOT.AMORT.AUTRES AMENAG.INSTAL	167	177
DOT.AMORT.DU MATERIEL D'EXPLOI	110	122
DOT.AMORT.MAT.INFORMATIQUE	17	20
DOT.AMORT.MOB.DE BUREAU	21	20
DOT.AMORT.MAT.DE TRANSPORT	11	8
DOT.AMORT.MAT.AUTOMOBILE	32	36
TOTAL	511	**540**

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS.

1-! Provision sur créances.

	+Dotation-reprise 2020	+Dotation-reprise 2019
Client compagnie aérienne		-578
Client collectivité	4	
Client traiteur	4	
TOTAL	8	**-578**

La provision **574 millions de FCFA** d'AIR COTE D' IVOIRE constituée depuis 2010 est passée en perte en 2019.

2- Provision pour indemnité de départ à la retraite et provision médaille

	31/12/18	31/12/2019		31/12/2020	
	Solde d'ouverture	dotation	reprise	dotation	reprise
RETRAITE	397	58			92
Médaille	42	4		0	

NOTE 24 : LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'allègement général des contraintes liées aux mesures de lutte contre la pandémie de la covid-19 annoncé dans plusieurs pays en 2021 a eu un effet positif sur l'activité de SERVAIR ABIDJAN. Ce contexte favorable a permis la conclusion d'un important contrat de catering avec la compagnie QUATAR AIRWAYS qui a commencé sa desserte d'Abidjan dans le mois de juin 2021.

NOTE 25: GESTION DES RISQUES

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle la Société souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière. La signature de contrat fermes ou d'accord cadre avec liste tarifaire permet limité le risque de contrepartie.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. La société est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

	31 déc. 2020	31déc. 2019
Créances clients	1 306	1 723
Etat tva déductible	177	152
Débiteurs divers	218	262
TOTAL	**1 701**	**2 137**

Les montants des dépréciations sur les créances clients sont fournis dans la note 23.

Les procédures internes de la Société comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

De plus, la Société a mis en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit sont compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties ou de dépôt d'avance client.

NOTE 26 : LES PARTIES LIEES

SERVAIR ABIDJAN est liée à :

- **GATEGROUP : société holding spécialisé dans l'avitaillement aérien qui détient SERVAIR France.**
- **AIR France : compagnie aérienne détenant une part de SERVAIR France.**
- **SERVAIR France : spécialisée dans l'avitaillement aérien détenant 100% de SERVAIR INVESTISSEMEN AEROPORTUAIRE(SIA)**
- **SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA) : société d'investissement aéroportuaire possédant 80% de SERVAIR ABIDJAN.**
- **SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE RESTAURATION PUBLIQUE (SIA RP) détenu par SERVAIR France.**
- **SIA RESTAURATION RAPIDE : Société de droit ivoirien de restauration publique détenue à 100% par SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE RESTAURATION PUBLIQUE (SIA RP).**
- **Les autres sociétés sœurs dans lesquelles SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA) a une participation : DAKAR CATERING, SERVAIR LOME, SERVAIR GHANA, NAS SERVAIR, SERVAIR BURKINA FASO, SERVAIR MAURITANIE, SERVAIR BAMAKO, SERVAIR COTONOU, SERVAIR GABON, SERVAIR CONAKRY.**

Les opérations réalisées avec les parties liées :

Déc. 2019	Gate group	Servair SA	AF	SIA RRCI	Autres stés sœurs
BILAN					
Compte courant	-	-	-	-	-
Créance d'exploit	30	153	104		10
Dette d'exploit	89		2	-	
COMPTE DE RESULTAT					
Produits	46	1 667	614	57	
Achat de matières	-	-	-	-	-
Charge externe	8	561	-	-	-
Charge financière	-	-	-	-	-

Déc. 2020	Gate group	Servair SA	AF	SIA RRCI	Autres stés sœurs
BILAN					
Compte courant			-	-	-
Créance d'exploitation	30	145	215	13	
Dette d'exploitation		202	-	-	-
COMPTE DE RESULTAT					
Produits	61	963	149	159	
Achat de matières	-	-	-	-	-
Charge externe	-	342	-	-	-
Charge financière	-	-	-	-	-

L'IAS 24 « informations relatives aux parties liées » recommande de fournir des informations sur la rémunération des principaux dirigeants de l'entité. La rémunération des principaux dirigeants de SERVAIR ABIDJAN se présente comme ce qui suit :

2020		2019	
Administrateurs	Direction Générale	Administrateurs	Direction Générale
35	155	35	164

NOTE 27 : LES PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.
Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

Les engagements hors bilan de l'entité sont essentiellement les cautions données à l'administration fiscale pour le remboursement de crédits de TVA.

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	96	92

SERVAIR
ABIDJAN
a gategroup member